

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 10 OCTOBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le dix octobre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 04 octobre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 25

Excusés représentés : 3

Excusés non représentés : 2

Absents : 1

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD,
M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES,
M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET Mme JOLIVET,
M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET,
Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE,
M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme VINSON : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES

EXCUSES :

M. MARCON
Mme TARERLAT

ABSENT :

M. HAURY

n° 20231010_D_107

Commission :
Cycle de l'Eau

**Objet : Attribution du
marché Prestation de
Service d'assistant à
l'exploitation des
services publics de
l'Assainissement
collectif et des eaux
pluviales**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 6ème Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau indique au conseil communautaire que la procédure formalisée avec négociation (articles L.2124-3, R.2124-4 et R.2161-21 à R.2161-23 du Code de la Commande Publique) pour la consultation des entreprises pour la prestation de service d'assistance à l'exploitation des services publics de l'assainissement collectif et des eaux pluviales, a été lancée le 24 mars 2023. Ce marché a pour objet la gestion de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance des services publics d'assainissement des communes d'Aurec sur Loire, La Séauve sur Semène, Pont Salomon, Saint Didier en Velay, Saint Ferréol d'Auroure, Saint Just Malmont et Saint Victor Malescours, pour un linéaire de 309 kilomètres de réseaux (139 km d'Eaux usées, 114 km d'eaux pluviales et 56 km d'unitaire). Ainsi que l'exploitation de 11 stations d'épuration :

- Aurec sur Loire, le Bourg
- Aurec sur Loire, les Sauvages
- Aurec sur Loire, Mons
- Pont Salomon, l'Alliance
- Saint Didier en Velay, Champvert
- Saint Didier en Velay, la Rullière Sud
- Saint Didier en Velay, la Rullière Nord
- Saint Just Malmont, Roche Moulin
- Saint Just Malmont, Malmont
- Saint Ferréol d'Auroure, Courbon
- Saint Victor Malescours, la Couleyre

Le marché a une durée totale de 26 mois.

Le retour des candidatures a eu lieu le 24 avril 2023 à 12h00.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

La commission d'appel d'offres des candidatures s'est réunie le 9 mai 2023, pour l'ouverture des plis, 2 entreprises ont répondu à la consultation.

- SAUR S.A.S (Société par Actions Simplifiée) – 42 Montrond-Les-Bains
- VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux – Territoire Loire Auvergne 4 place d'Armes – CS 30032 – 42406 Saint-Chamond Cedex

La Commission d'appel d'offres a décidé de retenir les 2 candidatures pour la phase « offre »

Le dossier « offre » a donc été envoyé aux 2 candidats avec un retour prévu le 3 juillet 2023 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 août 2023, pour l'ouverture des plis, 1 entreprise a répondu à la consultation.

- VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux – Territoire Loire Auvergne 4 place d'Armes – CS 30032 – 42406 Saint-Chamond Cedex

Après le processus de négociation, la commission d'appel d'offres a proposé de retenir :

- VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux – Territoire Loire Auvergne 4 place d'Armes – CS 30032 – 42406 Saint-Chamond Cedex	
Montant	1 544 446,96 € HT (base DQE)
Taux de TVA	20 %
Montant TTC	1 853 336,35 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution du marché à l'entreprise et au montant précité,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit marché.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET